SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

TERRITOIRE DE LA VALDAINE

Réseaux de RHÔNE MONTELIMAR et MARSANNE

Année 2021

Rapport d'activité

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55 Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

SOMMAIRE

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DE RHONE MONTELIMAR 5

1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE 5

1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS 5

1.2.1 Réseau Montélimar-Sud 5

1.2.2 Réseau Montélimar-Nord 6

1.2.3 Réseau Marsanne 6

2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2021 7

2.1 ORIGINE DE L'EAU 7

2.2 VENTE D'EAU 8

2.3 RENDEMENT DES RESEAUX 9

2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE 10

2.4.1 Réseau Rhône Montélimar Sud 10

2.4.2 Réseau Rhône Montélimar Nord 10

2.4.1 Réseau Marsanne 10

3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES 11

3.1 SECURITE PUBLIQUE des ouvrages hydrauliques 11

3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE 11

3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION 11

4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2021 11

4.1 TRAVAUX SUR LES STATIONS 11

4.1.1 Travaux de renouvellement ou de renforcement 11

4.1.2 Travaux de maintenance spécifiques 12

4.2 TRAVAUX SUR LE RESEAU 12

4.3 TRAVAUX FACTURES 13

4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2021 13

5- RELATIONS AVEC LES Clients 14

5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU 14

5.1.1 Tarification Agence de l'eau 14
5.1.2 Tarification pour les non professionnels 14
5.1.3 Tarification pour les professionnels 14
5.2 RELATIONS Clients 15
5.2.1 Continuité de service 15
5.2.2 Informations des clients 16
5.2.3 Réclamation client spécifique 17
6- LES PROJETS DU TERRITOIRE 17
6.1 MAILLAGE ENTRE LE RESEAU RHONE-MONTELIMAR NORD et MARSANNE 17
6.2 INVENTAIRE DES CONDUITES A RISQUE 17
7- DONNEES FINANCIERES 18
7.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE 18
7.1.1 Fonctionnement 18
7.1.2 Investissement 18
7.2 IMPAYES 18
7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE 18
8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS 19

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DE RHONE MONTELIMAR

1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE

Communes concernées : Allan, La Batie Rolland, La Bégude de Mazenc, Chateauneuf du Rhône, Espuluche, La Laupie, Malataverne, Montélimar, Montboucher sur Jabron, Portes en Valdaine, St Marcel les Sauzet, La Touche, Puygiron, Rochefort en Valdaine, Savasse, Sauzet, Bonlieu sur Roubion, Charols, Cléon d'Andran, Condillac, La Coucourde, les Tourettes, Manas, Marsanne, Pont de Barret, Puy St Martin, Ronyac, St Gervais sur Roubion, Salette.

1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

Le Territoire est désservi par 3 réseaux :

- Réseau Montélimar-Sud alimenté par la station de pompage de Dachet
- Réseau Montélimar-Nord alimenté par la station de pompage des Roches
- Réseau de Marsanne alimenté par la station de pompage de la Coucourde

1.2.1 RESEAU MONTELIMAR-SUD

Station de pompage de Dachet

Prise d'eau par siphon dans le canal du Rhône sur le plan d'eau de l'aménagement hydroélectrique de Montélimar.

Un dégrilleur vertical

Pompage :
8 pompes à ligne d'arbre 600 m3/h à 230 m HMT
2 pompes à ligne d'arbre 320 m3/h à 230 m HMT

Capacité de pompage de 4 500 m3/h à 230 m HMT (pouvant être ponctuellement portée à 4 800 m3/h)

Puissance ENEDIS souscrite : de 20 à 4 800 Kw (segment C2 : HTA Télérelevé)

Surpresseur de Pancrasse

6 pompes horizontales 620 m3/h à 135 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 10 à 1 700 Kw (segment C2 : HTA Télérelevé)

Réseaux

Linéaire de conduites (réseaux Montélimar Nord et Montélimar Sud) : 747 Km

1.2.2 RESEAU MONTELIMAR-NORD

Station de pompage des Roches

Prise d'eau dans le canal du Rhône sur le plan d'eau de l'aménagement hydroélectrique du logie neuf. La staiton de pompage des Roches alimente le réservoir de Savasse (réseau fonctionnant en refoulement-distribution)

6 pompes de 900 m3/h à 150 m HMT

Fonctionnement de 4 pompes en parallèles : Capacité de pompage de 3 600 m3/h à 150 m HMT (pouvant être ponctuellement portée à 4 500 m3/h)

Puissance ENEDIS souscrite : de 0 à 2 100 Kw (segment C2 : HTA Télérelevé)

Réservoir de Savasse

Surpresseur de la Laupie

2 pompes de 180 m3/h à 50 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 6 à 90 Kw (Segment C4 : B.T. > 36 Kw)

Supresseur de Collet

2 pompes de 100 m3/h à 50 m HMT
1 pompe de 20 m3/h à 55 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 6 à 48 Kw (Segment C4 B.T. > 36 Kw)

Réseaux

Linéaire de conduites (réseaux Montélimar Nord et Montélimar Sud) : 747 Km

1.2.3 RESEAU MARSANNE

Station de pompage de la Coucourde

Prise d'eau dans le canal du Rhône sur le plan d'eau de l'aménagement du logis neuf.

Un dégrilleur vertical

Pompage :
5 pompes à ligne d'arbre 1 700 m3/h à 330 m HMT (dont 1 en secours)
Capacité de pompage de 6 800 m3/h, HMT 330 m
Puissance ENEDIS souscrite : de 0 à 8 000 Kw (Segment C2 HTA Télérelevé HTA5 – CU)

Auxiliaires :
Puissance ENEDIS souscrite : de 50 kw (Segment C3 HTA non Télérelevé HTA5 – CU)

Réservoir :

Réservoir : brise charge de 700 m3

Réseaux

Adduction : (entre la station de pompage et le réservoir) :

Linéaire de conduite : 3.5 Km Dn 900 mm en acier

Distribution :

Linéaire de conduites : 136 Km essentiellement en fonte ductile

2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2021

2.1 ORIGINE DE L'EAU

L'eau distribuée sur le territoire de la Valdaine provient uniquement du fleuve Rhône.

Réseaux	Ouvrage	Localisation	Ressources	Volumes prélevés (m3)
Marsanne	La Coucourde	LA COUCOURDE	Rhône	5 093 572
Montélimar Nord	Les Roches	SAVASSE	Rhône	2 155 140
Montélimar sud	Dachet	CHATEAUNEUF DU RHONE	Rhône	3 675 150
Total VALDAINE				10 923 862

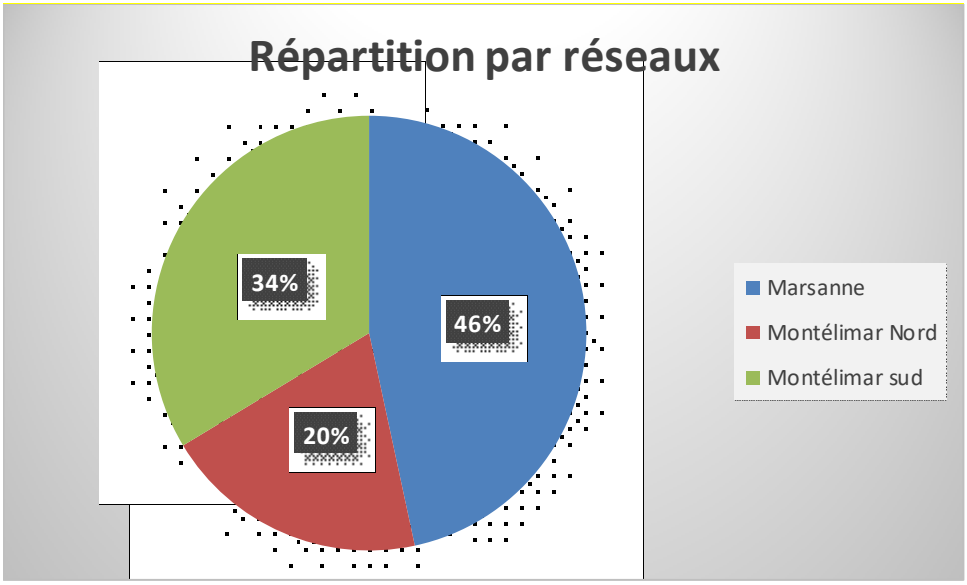

2.2 VENTE D'EAU

PROFESSIONNELS PAR RESEAUX								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
Marsanne	10 125	1 613	3 732 142	3 732 142	358	128	6,28	2 315
Nord	6 769	955	1 488 798	1 488 798	289,5	95	7,09	1 559
Sud	10 449	1 555	2 682 419	2 682 419	417,5	150	6,72	1 726
Total	**27 342**	**4 122**	**7 903 358**	**7 903 358**	**1065**	**373**		

NON PROFESSIONNELS PAR RESEAUX									
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients	Debit souscrits par ab	Conso annuelle par ab	Factura annuelle ab
Marsanne	735		58 002	58 002	125	124	5,88	464	464
Nord	1350		93 466	120 510	222	221	6,08	421	543
Sud	1430		60 605	98 044	224	222	6,38	271	438
Total	**3 515**		**212 073**	**276 556**	**571**	**567**			

TOTAL PAR RESEAUX						
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients
Marsanne	10 860	1 613	3 790 144	3 790 144	483	252
Nord	8 119	955	1 582 264	1 609 308	511,5	316
Sud	11 879	1 555	2 743 024	2 780 463	641,5	372
Total	**30 857**	**4 122**	**8 115 431**	**8 179 914**	**1636**	**940**

Synthèse par type de consommateurs				
Type	nombre prises	nombre de clients	conso (m3)	Facturation (m3)
Prof	1065	373	7 903 358	7 903 358
Non pro	571	567	212 073	276 556
Total	**1636**	**940**	**8 115 431**	**8 179 914**

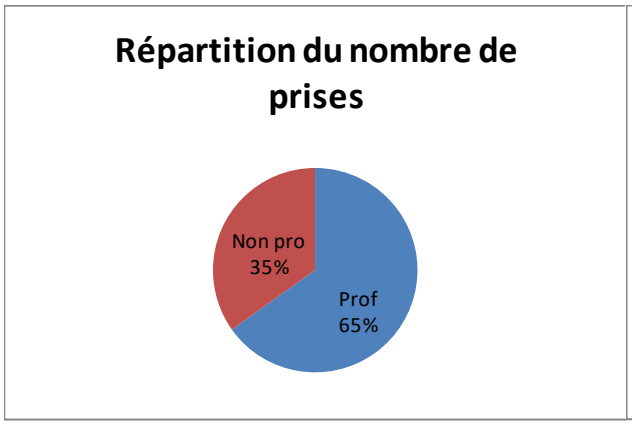

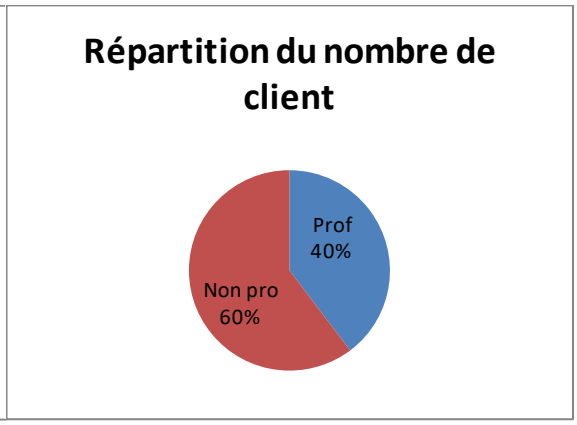

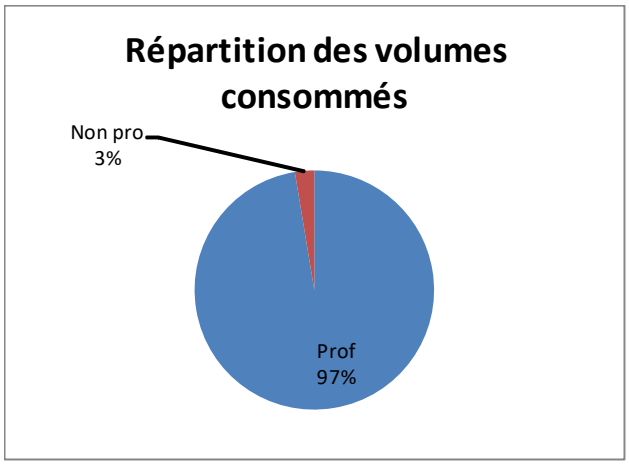

2.3 RENDEMENT DES RESEAUX

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Il s'agit d'un indicateur de performance du réseau. Plus il est élevé, moins les pertes (fuites, erreurs / imprécisions de comptage) sont importantes.

Réseaux	**Rendement**
Marsanne	74,41%
Montélimar Nord	73,42%
Montélimar sud	74,64%

2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE

2.4.1 RESEAU RHONE MONTELIMAR SUD

La consommation totale pour l'année 2021 est de 3 727 837 Kwh.

Ratios	Total	Partie variable
Kwh/m3 consommé	1,359	1,359
€/m3 consommé	0,067	0,059
€/Kwh	0,049	0,043

Remarques : Ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

2.4.2 RESEAU RHONE MONTELIMAR NORD

La consommation totale pour l'année 2021 est de 1 278 615 Kwh.

Ratios	Total	Partie variable
Kwh/m3 consommé	0,808	0,808 €
€/m3 consommé	0,043	0,036 €
€/Kwh	0,053	0,044 €

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

2.4.1 RESEAU MARSANNE

La consommation totale pour l'année 2021 est de 6 578 032 Kwh.

Le défaut de comptage existant depuis plusieurs années a été rectifié au début de la saison 2021 par les services ENEDIS

Ratios	Total	Partie variable
Kwh/m3 consommé	1,736	1,736
€/m3 consommé	0,084	0,075
€/Kwh	0,048	0,043

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

3.1 SECURITE PUBLIQUE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Néant

3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

Préstataires	Sites	Observations	Conventions	Visite précédente	Visite suivante
SID plaine de la Valdaine	Collet	Savasse	HCC-21-857	6 décembre 2021	2024
	Dachet	Châteauneuf du Rhône	HCC-21-856	9 décembre 2021	2024
	Les Roches	Savasse	HCC/HH/228	6 mars 2019	2022
	Pancrace	Montboucher sur jabron	HCC/18/283	28 février 2019	2022
	La Laupie	La Laupie	HCC/19/333	25 février 2020	2023

3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Aucun contrôle effectué en 2021.

4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2021

4.1 TRAVAUX SUR LES STATIONS

4.1.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT

Objectifs visés (classés par ordre de priorité)

1/ Organes hors service suite à la saison précédente

2/ Organes dont l'état ou le niveau d'usure laisse craindre une rupture à court terme 1,2 ou 3 ans

3/ Mise en conformité vis-à-vis de la réglementation sécurité des travailleurs

4/ Dégradations de caractéristiques techniques

5/ Amélioration de la facilité d'exploitation d'un ouvrage

6/ Mise en conformité vis-à-vis des exigences techniques de tiers (ENEDIS, agence de l'eau etc…)

7/ Amélioration de la fiabilité de fonctionnement de l'ouvrage

8/ Lutte contre les risques d'intrusions, de dégradations, sécurité des riverains

9/ Amélioration des fonctionnalités de report d'information et de suivi

10/Réduction des nuisances à des tiers (bruits etc….)

Ouvrages	OBJET	Opérati		Commentaires	n° chantier
SP Coucourde	Rénovation contacteur GFA de puissance en stock	160	fait 2021		BC Schneider
SP Les Roches	Aménagement accès par passerelle au dégrilleur	170	fait 2021		BC MITEC
SP Les Roches	Renouvellement automatisme - télétransmission	170	fait 2021		BC CROM
SP Dachet	Renouvellement pompe n°7	170	fait 2021		20100004 + BC PEME GOURDIN
Surp Collet	Renouvellement collecteurs aspiration / refoulement	170	fait 2021	Remplacement par acier Inox	Marche Alp Arrosage
Surp Laupie	Renouvellement collecteurs aspiration / refoulement	170	fait 2021	Remplacement par acier Inox	Marche Alp Arrosage
Surp Pancrace	Rénovation moteur groupe G4	170	fait 2021		20 100 003
Surp Pancrace	Rénovation pompe G1	170	fait 2021		20 100 003
Surp Pancrace	Renouvellement vannes + clapet sur groupe n°1 à 6	170	fait 2021		Marché MITEC

4.1.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE SPECIFIQUES

Stations de pompage Montélimar Sud	
	Non communiqué

Stations de pompage Montélimar Nord	
	Non communiqué

Stations de pompage Marsanne	
	Non communiqué

4.2 TRAVAUX SUR LE RESEAU

Réseau Montélimar Sud	
	Non communiqué

Réseau Montélimar Nord	
	Renouvellement d'une ventouse et son regard

Réseau Marsanne	
	Réparation fuite sur Dn 900 mm

4.3 TRAVAUX FACTURES

Type d'intervention	VALDAINE
Branchement	
Compteur sur branchement existant	
Modification branchement	
Déplacement regard compteur	
Nouvelle borne	
Sortie sur borne existante	1
Modification borne existante	
Sinistre sur canalisation	
Sinistre sur Borne	
Sinistre sur canaux	
Détérioration regard ou compteur	
Déplacement de conduite	
Déplacement borne / Brt	
Extension de réseau	
Divers	1
Création brt gravitaire	
Mise en service Brt gravitaire	

4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2021

Néant

5- RELATIONS AVEC LES CLIENTS

5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU

5.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2021, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 02 février 2021 est de 0,007 € H.T./m3.

5.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Le prix de vente pour les particuliers est uniformisé sur l'ensemble du territoire du SID.

Les tarifs du service sont fixés par la délibération du 02/02/2021

- Une prime fixe en fonction du débit souscrit

1 m^3/h	69,38 € HT	73,20 € TTC
3 m^3/h	89,20 € HT	94,11 € TTC
5 m^3/h	118,93 € HT	125,48 € TTC
10 m^3/h	198,21 € HT	209,12 € TTC
15 m^3/h	338,42 € HT	357,04 € TTC
20 m^3/h	483,46 € HT	510,05 € TTC
30 m^3/h	628,49 € HT	663,06 € TTC

- Un forfait de consommation

1 et 3 m^3/h	150 m^3
5 m^3/h	300 m^3
10 m^3/h et au-delà	500 m^3

- *Un* tarif unique de 0,126 €/m^3 HT pour les m^3 consommés

5.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Le tarif professionnel n'est accordé qu'aux abonnés pouvant justifier d'un numéro SIRET en lien avec le titulaire du contrat d'abonnement.

Pour la saison 2021, le prix de vente a été fixé à (délibération du 02/02/2020)

RESEAU MONTELIMAR NORD

Part fixe

Abonnement à la surface ..... ha ..... 110,00 €
Abonnement au débit ..... m^3/h ..... 10,00 €

Part au m^3 .... 0,081 €

Soit une facture de 451.00 € H.T./ha pour 1 borne pour 1 ha et 7 m3/h - 3000 m3/ha

RESEAU MONTELIMAR SUD

Part fixe

Abonnement à la surface ..... ha ..... 110,00 €
Abonnement au débit ..... m^3/h ..... 15,45 €

Part au m^3 .... 0,081 €

Soit une facture de 482.15 € H.T./ha pour 1 borne pour 1 ha et 7 m3/h - 3000 m3/ha

RESEAU MARSANNE

Part fixe

Abonnement à la surface ..... ha ..... 170,00 €
Abonnement au débit ..... m^3/h ..... 14,00 €

Part au m^3 .... 0,092 €

Soit une facture de 565.00 € H.T./ha pour 1 borne pour 1 ha et 7 m3/h - 3000 m3/ha

5.2 RELATIONS CLIENTS

5.2.1 CONTINUITE DE SERVICE

Mise en service des réseaux

A partir du 20 mars 2021

Problème de ressources :

Néant

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

Néant

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

Incident du 06 octobre sur la station de pompage de Dachet

Localisation d'une grosse fuite sur le collecteur de refoulement de la staiton

- ⇨ Mise à l'arrêt définitive de la station le 06 octobre

Mise hors service des réseaux

Montélimar sud : à partir du 06 octobre 2021
Montélimar nord : à partir du 28 octobre 2021
Marsanne : à partir du 28 octobre 2021

5.2.2 INFORMATIONS DES CLIENTS

Montélimar sud :

Information par SMS de l'incident sur la station de pompage de Dachet

Montélimar nord :

Le 14/10 : information femreture du réseau à partir du 20 octobre par SMS et mails

Le 15/10 : information report de la fermeture du réseau au 28 octobre suite à la dermande d'irrigants par SMS

Marsanne :

Le 14/10 : informaiton femreture du réseau à partir du 20 octobre par SMS et mails

Le 15/10 : information report nde la fermeture du réseau au 28 octobre suite à la dermande d'irrigants

5.2.3 RECLAMATION CLIENT SPECIFIQUE

Réclamation de M Faquin Anthony sur l'impossibilité de faire de la lutte anti-gel sur le réseau de Montelimar sud

6- LES PROJETS DU TERRITOIRE

6.1 MAILLAGE ENTRE LE RESEAU RHONE-MONTELIMAR NORD ET MARSANNE

Etude des possibilités de maillages entre les réseaux Rhône Montélimar Nord et Marsanne afin de disposer d'un secours partiel entre les 2 réseaux.

Ce projet n'a pas reçu à ce jour l'aval des délégués du territoire.

6.2 INVENTAIRE DES CONDUITES A RISQUE

Un inventaire des conduites présentant des risques pour la sécurité de tiers suite à l'absence de prise en compte de leur existance lors des opérations d'urbanisme ou d'aménagement (conduites implantées sous ou à proximité d'habitations ou de bâtiments de tiers) a été réalisé.

Le programme et le financement du déplacement de ces conduites n'est pas été mis en place à ce jour.

7- DONNEES FINANCIERES

7.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE

Ces données sont issues de la comptabilité analytique par territoire du SID

7.1.1 FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1.990.344,00 €
Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 2.163.718,15€
Soit un résultat de 173.374,15 € contre 537 053,83 €.

La dégradation de ce résultat est bien entendu liée directement à la pluviométrie enregistrée en 2021, ayant entraîné une baisse des consommations et par conséquence des recettes d'exploitation (-499.000 €). Le produit de vente d'eau, qui représentait 86,20% des recettes en 2020, n'en représente que 79% en 2021.

7.1.2 INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 114 730,54 €.

7.2 IMPAYES

Territoire	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total général
Marsanne-Valdaine	581,38			294,70	1 187,37	19 331,61	28 702,01	22 400,05	72 497,12

Nota : Etat des restes à recouvrer à la date du 22/02/2022 (titres émis jusqu'à fin juin 2021 : la facturation de fin 2021 n'est pas incluse dans ces données).

7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

L'emprunt de 3 M€ contracté en 2004 pour le réseau de Marsanne est arrivé à son terme fin 2020. Il n'impacte plus les comptes du territoire.

8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaitre la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entrainer une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc…). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar – La bâtie-Rolland etc….